

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 225



Le Mur Manteau est un groupement qui représente, défend et promeut les intérêts de ses membres, en s'engageant en faveur d'une isolation thermique extérieure efficace, pour tous les types de bâtiments. Le Mur Manteau est constitué de 32 membres (dont Weber Saint-Gobain, Sto, Isover, Alpac, Schöck, Seigneurie, etc.) et représente 13 000 personnes employées sur 770 sites en France, pour 76 usines de production et un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros environ.

Contact : Frédéric BOISSE, Délégué général

Le point de vue du Mur Manteau sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Socles de la transition climatique et énergétique de la France, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), était particulièrement attendue par le Mur Manteau.

Concernant spécifiquement son secteur d'activités, le Mur Manteau salue les objectifs fixés pour réduire les émissions et la consommation d'énergie du bâtiment. Ce secteur est en effet un contributeur essentiel, au même titre que le transport ou encore l'énergie.

La SNBC présente un certain nombre d'hypothèses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; celles-ci sont cependant toutes placées au même niveau de priorité.

Cette contribution s'attache donc à présenter l'intérêt de hiérarchiser les objectifs de la politique de rénovation énergétique, de façon à lui conférer une réelle efficacité.

Par là-même, il s'agit de démontrer comment la politique du bâtiment peut être décroisée pour devenir une solution pleinement intégrée au processus de décarbonation et un réel contributeur à l'équilibre du réseau énergétique.

CONTRIBUTION A LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE

Replacer au cœur des priorités la rénovation d'ampleur

Les membres du Mur Manteau ont tout à fait conscience que la **rénovation d'ampleur** a bien été intégrée aux hypothèses déployées dans la Stratégie nationale bas carbone. **Toutefois, si des objectifs ambitieux sont fixés, celles-ci ne font pas l'objet de dispositifs spécifiques et privilégiés pour en favoriser l'atteinte.**

Au 1er janvier 2023, l'ANAH [comptabilise](#) 6,6 millions de passoires énergétiques (17,8 % du parc), sur les 37 millions de logements de l'ensemble du parc (résidences principales, résidences secondaires, logements vacants).

Pour mettre fin aux passoires énergétiques, il est cependant indispensable d'encourager les rénovations globales performantes, entendues comme des travaux portant sur les six postes de travaux, à savoir, l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées.

En raison de leurs coûts plus élevés, ces rénovations doivent ainsi faire l'objet de dispositifs d'aides fléchées en priorité vers la rénovation d'ampleur.

Afin d'approfondir la réflexion, il serait également important de préserver les fonds dédiés à travers des investissements pluriannuels pérennes. Ces investissements permettraient à la fois de garantir la confiance des ménages dans les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés et des entreprises dans la structuration stabilisée de leur offre.

Recommandation : Replacer au cœur des priorités la rénovation d'ampleur en créant un cadre budgétaire pluriannuel de rénovation stable et en optimisant le fléchage des fonds disponibles dans le cadre de MaPrimeRénov'.

Capitaliser en particulier sur l'isolation globale pour une réelle efficacité

L'ensemble de la politique de rénovation énergétique a accordé jusqu'à présent la priorité à une décarbonation fondée sur le remplacement de systèmes de chauffage.

Cependant, l'installation de systèmes intérieurs dans un lieu dépourvu d'isolation n'améliore en rien la performance énergétique des bâtiments et peut même contribuer à un alourdissement des coûts d'électricité, en raison d'une surconsommation destinée à compenser le froid en hiver ou la chaleur l'été.

Or, la Stratégie nationale bas carbone comme la Programmation pluriannuelle de l'énergie sont l'occasion de replacer au premier rang l'isolation des bâtiments, composante essentielle d'une rénovation globale véritablement performante.

Par conséquent, la véritable sobriété énergétique du bâtiment dépendra d'abord et avant tout d'une bonne isolation de l'enveloppe du bâtiment. Celle-ci peut se traduire de manière différente et adaptée en fonction du type de bâtiment et de ses spécificités architecturales.

La politique française de rénovation énergétique des bâtiments doit donc être infléchie de façon à prioriser cet objectif, qui conjugue les différents impératifs sous-jacents :

- Il s'agit en effet de la solution la plus efficace pour **protéger les habitants** – dans le cas de logements – à travers une baisse des factures d'énergie et une abolition véritable de la précarité énergétique.
- Grâce à la mise en place d'un système d'isolation efficace, les **appels au réseau se font uniquement à titre compensatoire** et non pas pour servir de recours aux ponts thermiques présents.
- Enfin, la mise en place d'un bon système d'isolation **rend service à l'ensemble du système électrique existant**, puisqu'il permet d'alléger les tensions pesant sur le réseau à travers l'effacement.

En définitive, la confirmation de la priorisation de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, dans le cadre d'une massification des rénovations globales, permettrait de s'engager dans un cycle vertueux et bien pensé où les rénovations d'aujourd'hui seront pérennes dans le temps.

Recommandation : Opérer une hiérarchie entre l'ensemble des systèmes de production intérieure et orienter l'action politique sur l'isolation des bâtiments pour garantir une pleine efficacité de la rénovation énergétique des bâtiments.

Approfondir les propositions en fonction des caractéristiques du parc de logements

Les membres du Mur Manteau constatent que les

plans du Gouvernement ont bien intégré les différentes typologies possibles de bâtiments : le bâtiment tertiaire ou résidentiel et, dans le cadre de ce dernier, les copropriétés.

Ces dernières représentent un tiers des résidences principales, soit plus de 10 millions de logements, dont un million de copropriétaires considérés comme modestes à très modestes¹.

Au regard de leur nombre, les bâtiments sous ce statut doivent faire l'objet de propositions d'actions plus abouties pour voir leur planification de rénovation menée à leur terme. Les contraintes liées au vote en Assemblée générale ainsi que les différences de revenus des copropriétaires peuvent constituer de véritables obstacles. Une réflexion spécifique à ce type de bâtiment doit donc être menée et des solutions tangibles doivent être proposées aux différents copropriétaires.

- La proposition d'aides formulée en amont de l'Assemblée générale en fonction de la fiche d'imposition de chaque copropriétaire via une interaction avec la plateforme [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Ce premier moyen offrira une visibilité suffisante à chaque copropriétaire sur l'aide spécifique qu'il pourra obtenir ;
- L'établissement d'obligations et de financements adaptés pour la rénovation des copropriétés.

Recommandation : Mettre en place une réflexion plus aboutie sur les copropriétés en incitant à la rénovation énergétique, via une plus grande visibilité des aides possibles en amont de l'Assemblée générale et l'établissement d'obligations et de financements adaptés pour la rénovation des copropriétés.

Intégrer les constructions neuves

Les constructions neuves ne sont pas du tout prises en compte dans les objectifs à venir et figurent uniquement au nombre des hypothèses.

Il est cependant essentiel de conserver pour ce type de construction une ambition de performance énergétique élevée (à travers la RE2020 notamment) afin d'éviter de faire des constructions d'aujourd'hui les rénovations de demain.

Recommandation : Intégrer les constructions neuves, sobres et performantes dans la Stratégie nationale bas carbone.

Conclusion

Afin de conférer toute son ambition à la SNBC, il apparaît crucial de :

- Replacer au coeur des priorités la rénovation d'ampleur, en capitalisant en particulier sur l'isolation globale.
- Mieux prendre en compte toutes les spécificités du bâtiment, en y intégrant aussi les copropriétés et les logements neufs.

¹ Source : Rapport sénatorial sur la paupérisation des copropriétés immobilières, juillet 2024. Les données chiffrées

sur le nombre de copropriétés restent mal connues en France, en raison de carences en matière d'immatriculation de celles-ci.